



Notice d'évaluation des incidences d'une activité d'escalade sur les rochers « Le Calvaire »

Site Natura 2000 BE34002 - «Vallée de l'Ourthe entre Bomal et Hamoir»

Référence :

Arrêté du Gouvernement wallon de désignation site BE34002 du 09-07-2015, publié MB 22-09-2015.



CANEVAS DE LA NOTICE

1. IDENTIFICATION, LOCALISATION ET SITUATION PLANOLOGIQUE

page 3

- 1.1 Identité du demandeur
- 1.2 Objectif du projet
- 1.3 Localisation du site et statuts de protection
 - 1.3.1 Localisation du site
 - 1.3.2 Plan de Secteur
 - 1.3.3 Statuts de protection du milieu naturel
 - 1.3.4 Matrice cadastrale

2. DESCRIPTION DU PROJET

page 7

- 2.1 Activités autres que l'escalade ayant lieu aux environs immédiats du site
- 2.2 Escalade

3. DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL

page 9

- 3.1 Habitats
 - 3.1.1 Habitats présents sur le site
 - 3.1.2 Description des habitats
- 3.2 Espèces animales

4. IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL

page 15

- 4.1 Généralités sur les impacts potentiels sur le sol et la flore
 - 4.1.1 Impact pour accéder au pied des voies
 - 4.1.2 Impact sur le sol à la base du rocher
 - 4.1.3 Impact sur la paroi rocheuse
 - 4.1.4 Impact en descendant des voies
 - 4.1.5 Surface de la paroi utilisée pour l'escalade
- 4.2 Impact sur la faune
- 4.3 Autres impacts potentiels

5. MESURES DE GESTION PROPOSEES

page 19

- 5.1 Généralités
- 5.2 Plan des actions proposées
 - 5.2.1 Sentiers et accès, crêtes, sommet et paroi rocheuse
 - 5.2.2 Limitation de la fréquentation
 - 5.2.3 Mesures complémentaires
- 5.3 Conclusions

1. IDENTIFICATION, LOCALISATION ET SITUATION PLANOLOGIQUE

1.1 Identité du demandeur

Club Alpin Belge, Fédération Francophone d'Escalade, d'Alpinisme et de Randonnée, ASBL, en abrégé le CAB

1.2 Objectif du projet

Régulariser la pratique de l'escalade sur les rochers du Calvaire situés juste au nord de Bomal-sur-Ourthe, sur la rive gauche de l'Ourthe. L'escalade ne se pratique pas sur tous les rochers, mais est limitée au rocher principal du Calvaire, au rocher de la Croix et au rocher dit « le Mont Bell » (voir photo ci-dessous avec les zones colorées).

Le CAB a signé une convention avec le propriétaire (commune de Durbuy) pour une pratique de l'escalade sur ce massif par les membres et invités du CAB, ainsi que les membres des autres fédérations d'escalade belges (accords particuliers) ou internationales (accord de réciprocité dans le cadre UIAA – Union Internationale des Associations d'Alpinisme) ou d'autres organisations avec lesquelles le CAB a conclu des accords. Seules ces personnes sont autorisées à pratiquer l'escalade à cet endroit.

Le CAB a également signé une convention de collaboration avec Natagora, gestionnaire de la Réserve Naturelle d'Herbet et de Ravenne dans laquelle se situe ce massif rocheux.

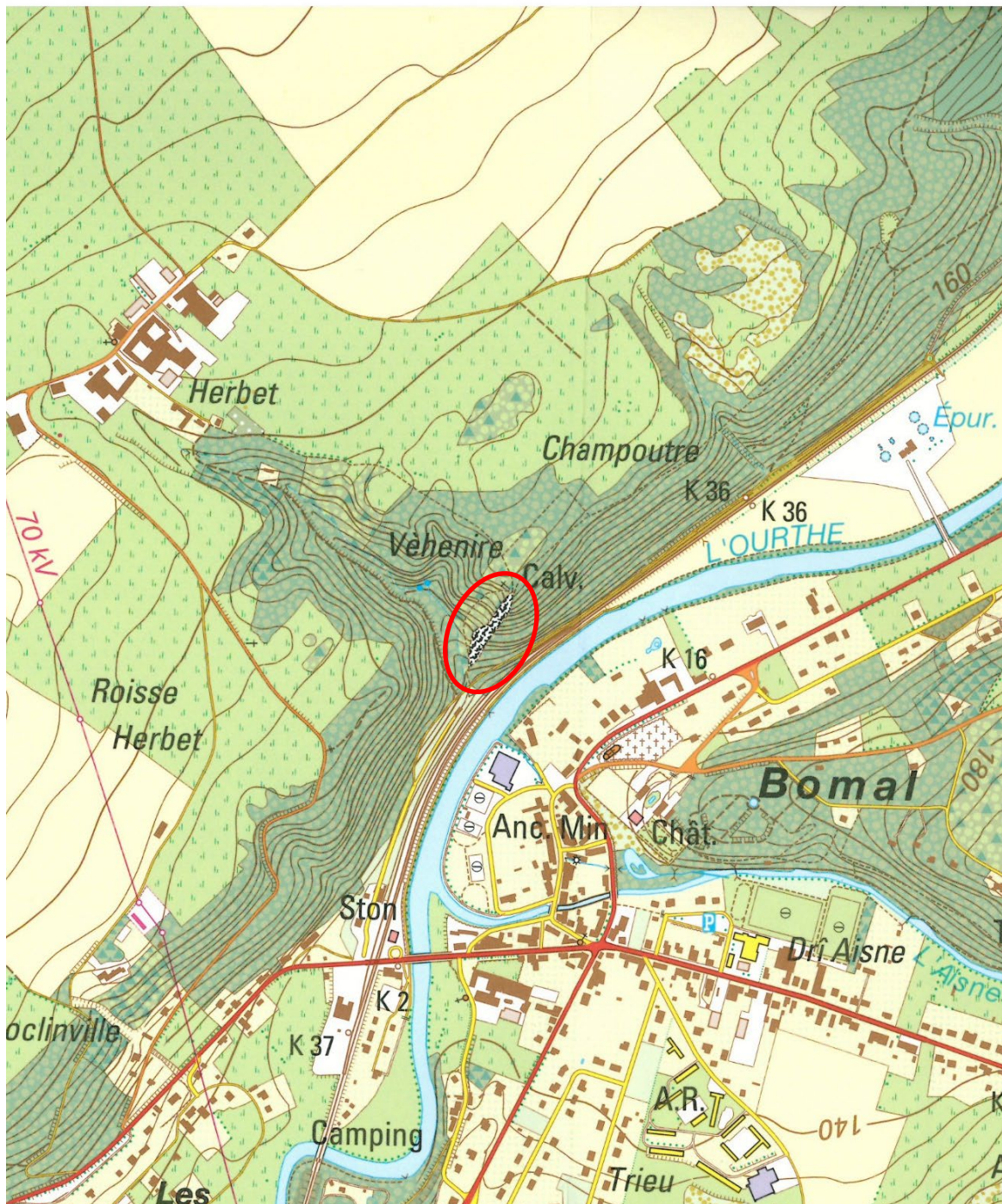


● Rocher principal ● Rocher de la Croix ● Mont-Bell

1.3 Localisation du site et statuts de protection

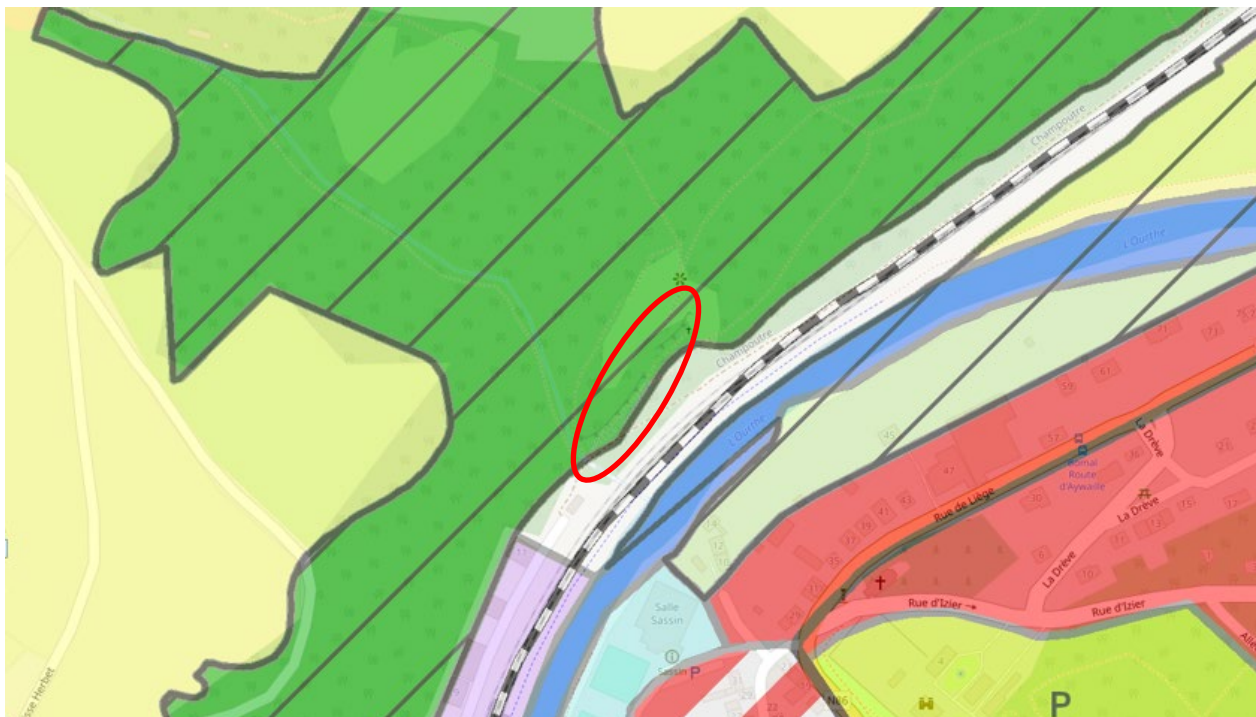
1.3.1 Localisation du site

Les rochers du Calvaire sont situés à environ 500 m au nord du carrefour principal de Bomal, sur la rive gauche de l'Ourthe. Ci-dessous un extrait de la carte IGN 1 :10.000 49/5 SUD BOMAL avec une ellipse rouge qui indique la localisation des rochers.

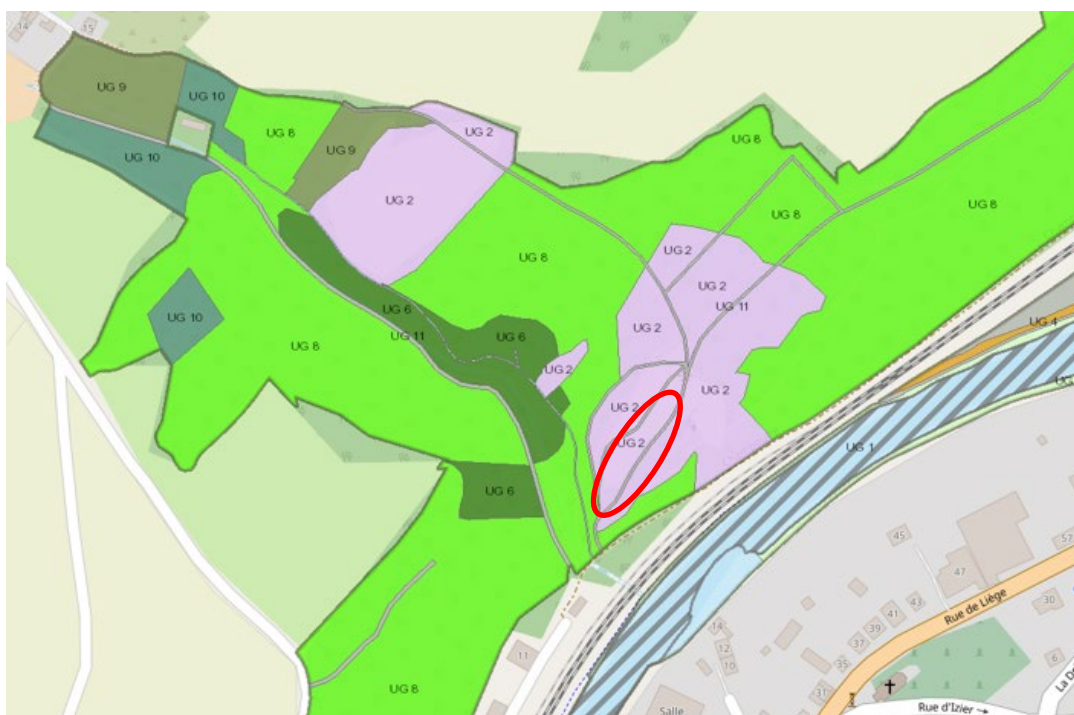


1.3.2 Plan de Secteur

Sur l'extrait du plan de secteur (source Walonmap, fond de carte openstreetmap), on constate que les rochers (trait rouge) se trouvent en zone forestière, dans un périmètre à intérêt paysager, en bordure d'une zone non affectée (chemin empierré, voie ferrée).



1.3.3 Statuts de protection au sens de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973
Ci-dessous, la carte des Unités de Gestion du site Natura 2000 (extrait de Walonmap).

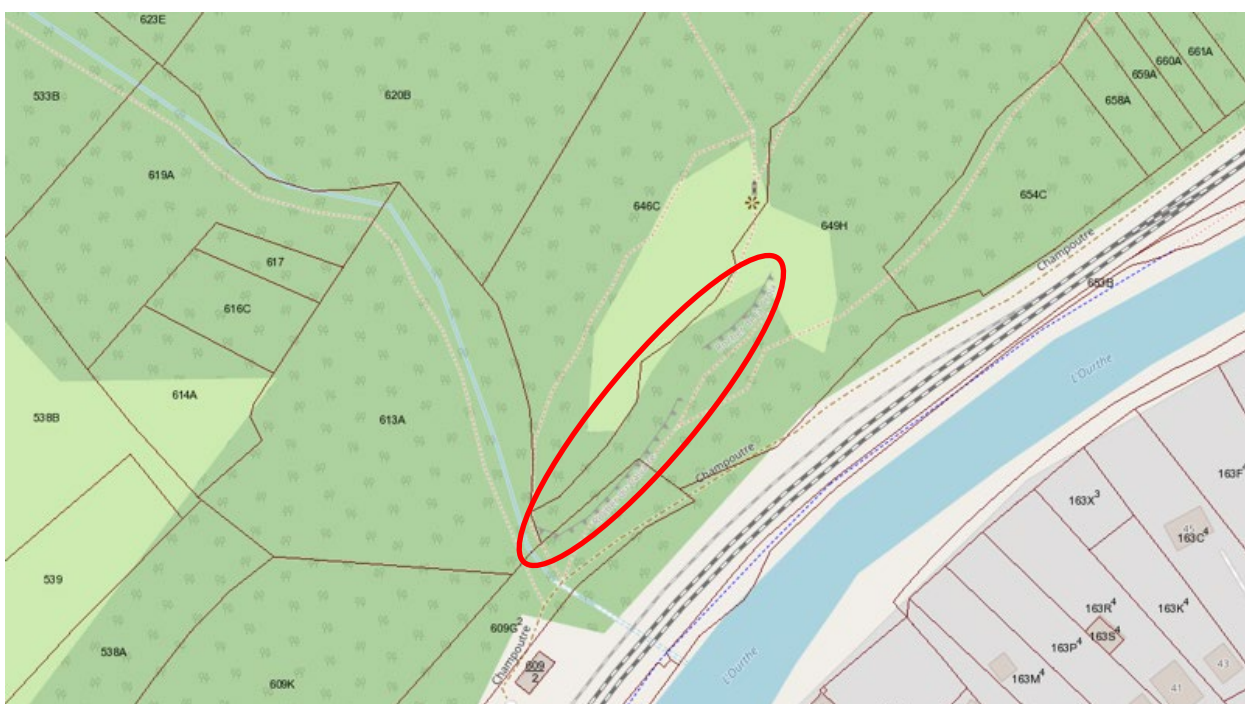


Les rochers sont situés en UG2 (milieux ouverts prioritaires) avec une petite bande de fourrés en UG8 (forêts indigènes de grand intérêt biologique) entre le bas des rochers et le chemin empierré. Natagora a introduit en 2021 une demande d'agrément de la zone en réserve naturelle « Réserve Naturelle d'Herbet et de Ravenne » dans laquelle sont proposées des mesures d'entretien visant à favoriser un état de conservation satisfaisant.

Les rochers du Calvaire font également partie du Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) 1283 « Tienne d'Herbet »

1.3.4 Matrice cadastrale

Les rochers du Calvaire se trouvent sur l'extrémité sud de la parcelle 649H DURBUY 4 Div BOMAL, section A qui appartient à la commune de Durbuy. Sur l'extrait Walonmap ci-dessous, les limites des parcelles ne sont pas correctement positionnées et laissent penser qu'une partie des rochers se trouve sur l'extrémité nord de la parcelle 609G2. Une vérification auprès de la commune a permis de confirmer que l'ensemble des rochers visés par cette demande est bien localisé sur la parcelle cadastrale 649H.



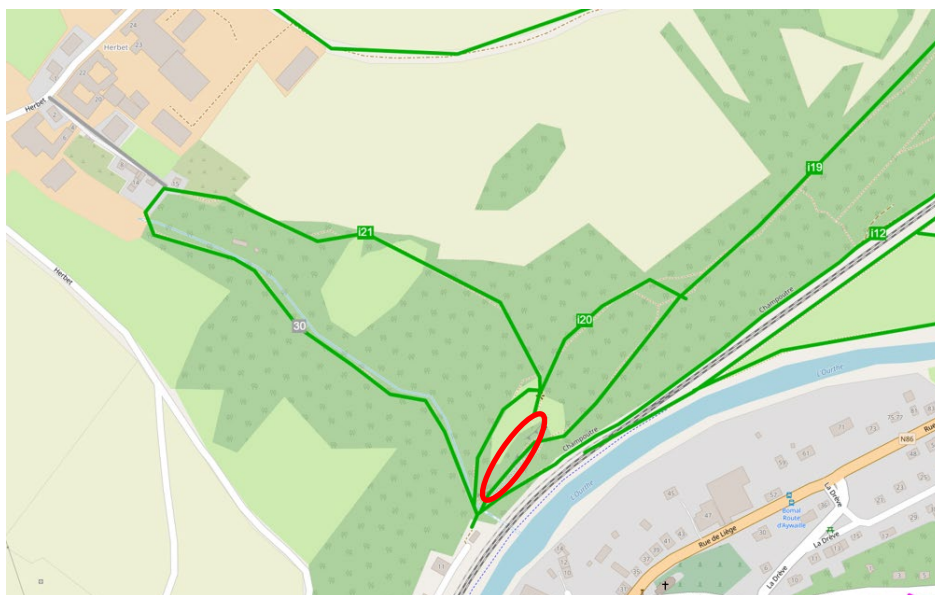
2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Activités autres que l'escalade ayant lieu dans les environs immédiats du site

1. Promenade et randonnée pédestre

Les sentiers présents sur le site sont utilisés par les promeneurs principalement pour accéder au Calvaire et au point de vue situé juste à côté de celui-ci. Ces sentiers sont repris au cadastre des chemins (voir carte ci-dessous du site www.chemins.be).

Le chemin principal au pied des rochers (i12) permet de rejoindre le château de Logne (environ 2 km) et plus loin le village de Sy en longeant la rive gauche de l'Ourthe.



2. Randonnée cycliste : le chemin principal au pied du rocher est fréquenté par les cyclistes et VTT qui rejoignent le village de Sy.

3. Randonnée à cheval : idem.

4. Navigation : l'Ourthe est navigable en kayak, un point d'embarquement et de débarquement est situé au pont de Bomal à environ 400 m en amont des rochers.

5. Un camping est situé juste après le pont de Bomal à environ 500 m en amont des rochers. La région est très touristique.

2.2 Escalade

2.2.1 Bref historique

L'escalade a débuté en Belgique vers les années 1930, dans la vallée de la Meuse, notamment à Freyr, mais aussi dans la vallée de l'Ourthe, notamment à Sy. André Capel qui a effectué dans les années 1950 un relevé des sites rocheux de Wallonie avait repéré le rocher du Calvaire. Mais pour l'époque, sa difficulté et sa hauteur limitée ne le rendait pas très intéressant par rapport au rocher des Corneilles situé à 1,5 km en aval et surtout aux rochers de Sy. Les rochers ont cependant été grimpés dès les années 60 comme l'attestent les vieux pitons retrouvés par les grimpeurs qui ont équipé la paroi au milieu des années 1980, quand l'équipement et l'entraînement ont permis d'augmenter le niveau général des pratiquants. Depuis il a été régulièrement fréquenté par les grimpeurs avec un « bon » niveau et il est très apprécié par ceux-ci.



2.2.1 Activités spécifiques sur le rocher

La falaise est constituée d'un excellent calcaire. Elle est orientée sud-est et a une longueur d'environ 300 m au total, mais elle est assez disparate et entrecoupée de zones terreuses. Sa hauteur moyenne est d'une vingtaine de mètres.

Sur l'ensemble du massif, on trouve une cinquantaine de voies qui se terminent toutes sous le sommet. Le grimpeur ayant terminé son ascension descend directement dans la paroi sans accéder à la pelouse calcaire qui occupe le dessus du rocher. On distingue 3 secteurs pour l'escalade.

Le **rocher principal**, situé le plus bas, près du chemin comporte 26 voies d'un niveau technique élevé (la plupart dans le niveau 7). Les voies font en moyenne une quinzaine de mètres de hauteur.

Le **rocher de la Croix**, se situe dans le prolongement du rocher principal une trentaine de mètres plus haut et comporte 10 voies de difficulté moindre (5 et 6) sur une hauteur de 5 à 10 m.

Le **Mont Bell** se situe environ 150 m après le rocher principal, au-dessus du sentier de promenade montant à flanc de coteau. Il comporte 15 voies majoritairement dans le niveau 6 sur un rocher vertical à surplombant d'une hauteur maximum de 15 m.

AJOUTER UN SCHEMA DES VOIES

OU une photo

3. DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL

Cette description se base sur l'arrêté de désignation du site Natura 2000 BE34002 ainsi que sur la demande d'agrément introduite par Natagora à la mi 2021.

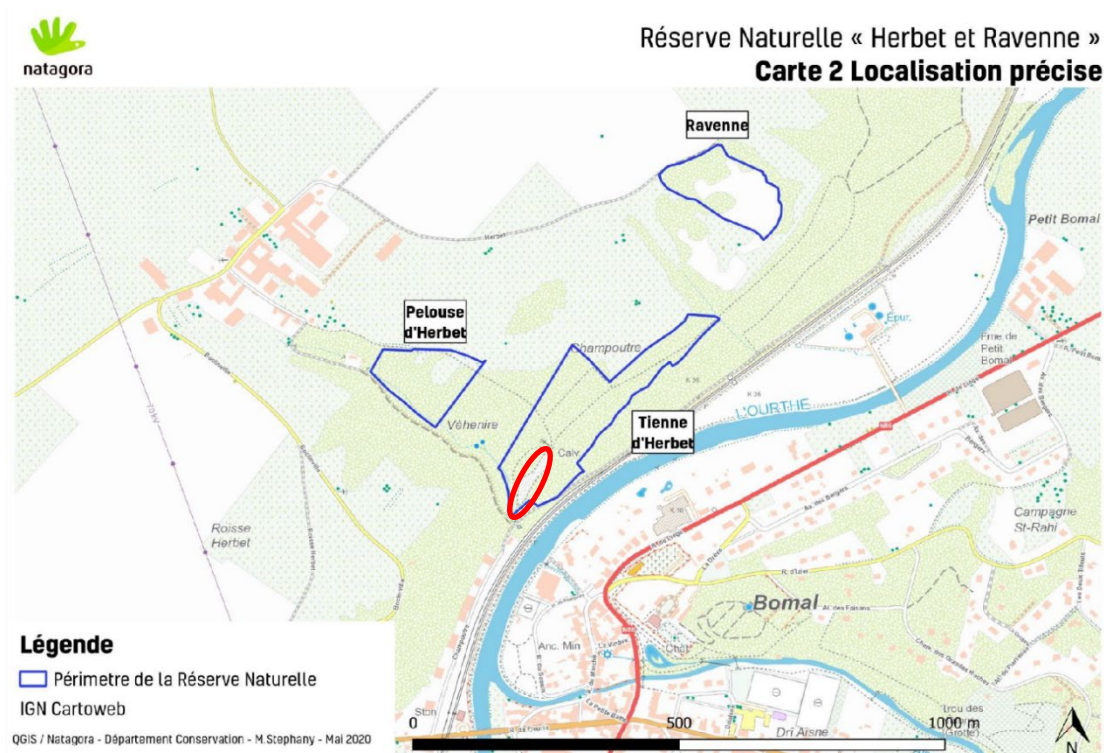
3.1 Habitats

3.1.1 Habitats présents sur le site des rochers du Calvaire

Le site Natura 2000 BE34002 – Vallée de l'Ourthe entre Bomal et Hamoir fait 614,58 ha, dont 413 ha sont répertoriés comme habitat naturel d'intérêt communautaire. Sur ceux-ci, les hêtraies calcicoles seules (9150) font près de 160 ha auxquels on peut rajouter 84 ha de hêtraies mélangées à d'autres habitats ce qui donne un total de 244 ha, soit presque 60 % des habitats communautaires.

Les habitats caractéristiques des milieux ouverts (UG 2) couvrent un total de 13,68 ha soit 3,3 % des habitats répertoriés avec principalement les pelouses sèches semi-naturelles (6210) qui font à elles seules 7,15 ha soit 52 % des milieux ouverts. Dans les 48 % restant les pelouses sèches sont associées pour près de la moitié avec des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophyte (8210) et des pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (6110) pour 3,20 ha soit 23 %.

Le site des rochers du Calvaire et leurs abords immédiats fait environ 0,5 ha (soit 3,6 % de la surface des milieux ouverts du site Natura 2000. En 2019, le site a été déboisé dans le cadre d'un projet LIFE. Les rochers ont été remis en lumière et une pelouse calcaire a pu être restaurée pour retrouver un état proche de celui qu'elle avait du temps des activités agro-pastorales du 19^{ème} siècle voir (photo page suivante). Le site des rochers du Calvaire comprend principalement des pentes rocheuses calcaires (8210) surmontées de pelouse (6210 et 6110). Il est entièrement repris dans le bloc « Tienne d'Herbet » (4,89 ha) proposé comme réserve naturelle (voir carte ci-dessous).



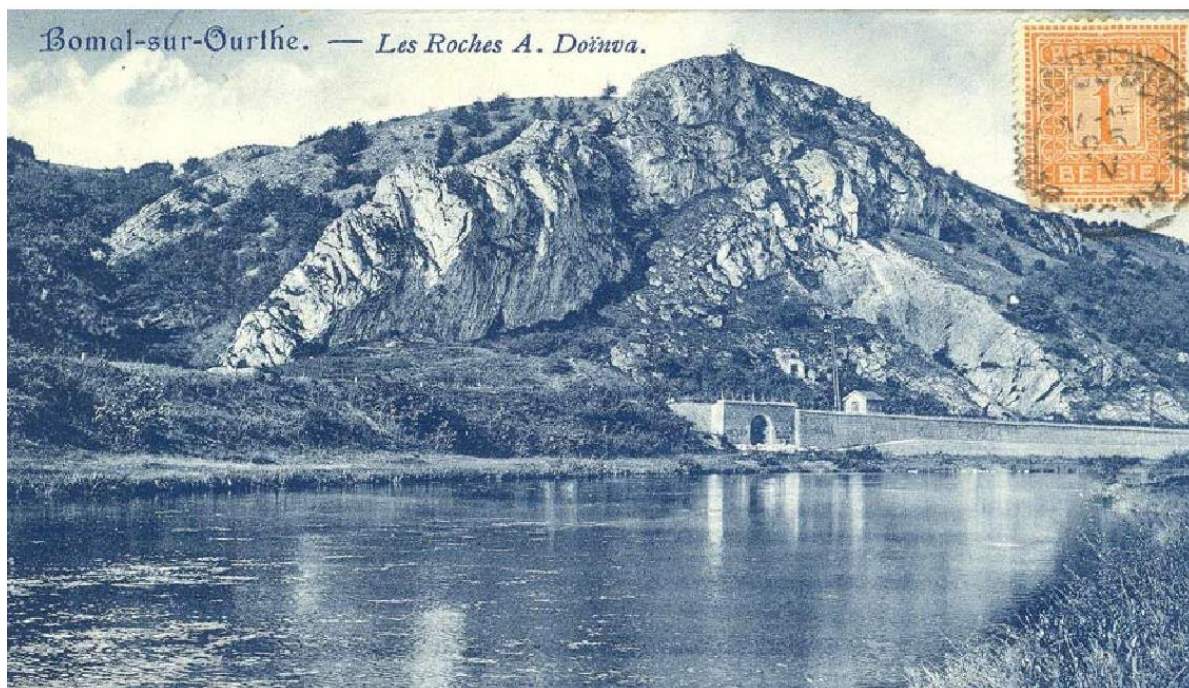


Photo du site en 1913

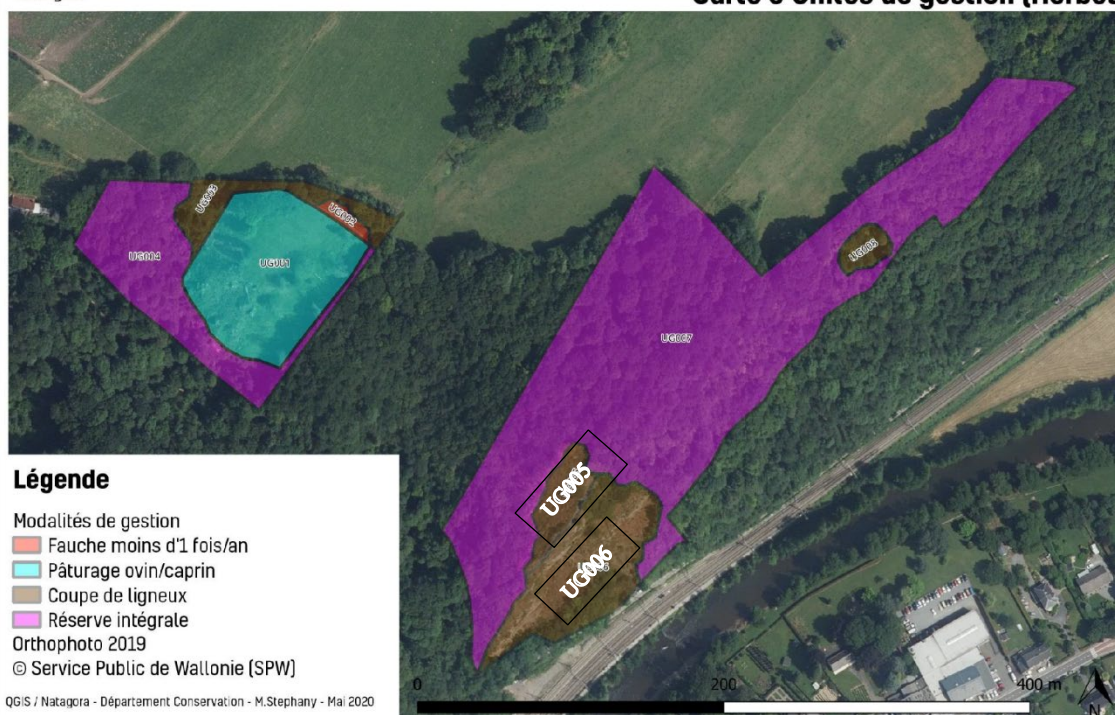
3.1.2 Description détaillée des différents habitats

Dans le dossier d'agrément de Natagora, le site d'escalade des rochers du Calvaire correspond à l'unité de gestion N°6 (UG006). L'UG005 couvre, quant à elle, la partie située au nord de la crête rocheuse alors que les voies d'escalade s'arrêtent bien en-deçà de cette crête. Dans cette notice nous avons repris les espèces relatives à l'UG006 mentionnées dans le dossier d'agrément ainsi que celles reprises dans les observations documentées de Natagora (ObsMapp, Obsidentify, site).



natagora

Réserve Naturelle « Herbet et Ravenne »
Carte 9 Unités de gestion (Herbet)



Strate arbustive

Quelques petits arbres, arbustes et arbrisseaux sont disséminés dans l'UG006 qui est principalement constituée d'espaces ouverts

Acer campestre, érable champêtre

Berberis aquifolium, mahonia faux houx, plante invasive

Berberis vulgaris, épine-vinette

Carpinus betulus, charme commun

Clematis vitalba, clématite des haies

Corylus avellana, noisetier commun

Cornus mas, cornouiller mâle

Cornus sanguinea, cornouiller sanguin

Cotoneaster horizontalis, cotoneaster rampant (espèce invasive) observé à plusieurs endroits

Crataegus monogyna, aubépine monogyne

Daphnae mezereum, bois gentil ou bois-joli (strictement protégée, Ann VIb liste rouge quasi menacé) deux observations sont mentionnées aux emplacements indiqués sur la carte de la page suivante

Euonymus europaeus, fusain d'Europe

Fraxinus excelsior, frêne commun

Hedera helix, lierre grimpant

Juniperus communis, genévrier commun

Prunus spinosa, prunellier ou épine noire

Pyrus communis, poirier commun

Quercus robur, chêne pédonculé

Rhamnus cathartica, nerprun purgatif

Rosa arvensis, églantier des champs

Sorbus aucuparia, sorbier des oiseleurs

Taxus baccata, if commun

Ci-contre la carte reprenant la zone rocheuse (entourée d'un trait brun) et les 3 zones grimpées (en vert) avec les sentiers et le monument du calvaire.

Les deux observations (ObsMapp) de bois-joli en 2020 et 2022 sont localisées aux deux points rouges, soit en dehors de la zone grimpée.



Strate herbacée

Anthericum liliago, phalangère à fleur de lis (strictement protégée, Ann VIb liste rouge Vulnérable)
Observations des 10 dernières années (voir carte page suivante)

Anthyllis vulneraria, anthyllide vulnéraire

Aquilegia vulgaris, ancolie commune

Agrimonia eupatoria, aigremoine eupatoire

Arabis hirsuta, arabette hérissée

Arabidopsis arenosa, arabette des sables

Arum maculatum, arum tacheté

Asperula cynanchica, aspérule à l'esquinancie



Asplenium ruta-muraria, rue ou doradille des murailles
Asplenium trichomanes, capillaire des murailles
Atropa belladonna, belladone
Bellis perennis, pâquerette
Brachypodium pinnatum, brachypode penné
Brachypodium sylvanicum, brachypode des bois
Bromus erectus, brome dressé
Campanula rotundifolia, campanule à feuilles rondes
Cardamine hirsuta, cardamine hirsute
Carex caryophyllea, laîche printanière
Carex digitata, laîche digitée
Carex flacca, laîche glauque
Carex humilis, laîche humble (non protégée liste rouge en danger) -voir carte
Carlina vulgaris, carline commune
Centaurea jacea, centaurée jacée
Centaurea scabiosa, centaurée scabieuse
Cephalanthera damasonium, céphalanthère blanche
Cirsium vulgare et/ou *acaule*, cirse commun et/ou acaule (à confirmer)
Clinopodium acinos, calament ou sarriette des champs
Convallaria majalis, muguet de mai ou muguet commun
Dactylis glomerata, dactyle aggloméré
Dactylorhiza fuchsii, orchis de Fuchs
Draba verna, drave printanière
Dryopteris filix-mas, fougère mâle
Echium vulgare, vipérine commune
Eupatorium cannabinum, eupatoire à feuilles de chanvre
Euphorbia amygdaloides, euphorbe des bois
Festuca rubra, fétuque rouge
Festuca pallens, fétuque des rochers (strictement protégée, Ann VIb liste rouge Vulnérable), nombreux plants disséminés un peu partout comme dans la plupart des autres sites rocheux de Wallonie
Galeopsis bifida, galéopsis bifide
Galeopsis tetrahit, galéopsis à tige carrée
Galium odoratum, aspérule odorante
Galium pumilum, gaillet nain
Genista tinctoria, genêt des teinturiers
Geranium robertianum, géranium herbe à Robert
Helianthemum nummularium, hélianthème commun
Helleborus foetidus, hellébore fétide
Hieracium murorum, épervière des murs
Hieracium sabaudum, épervière de Savoie (à confirmer)
Hippocrepis comosa, hippocrépide chevelue ou à toupet
Inula conyzae, inule squarreuse ou herbe aux mouches
Koeleria macrantha, koélerie à grandes fleurs
Linum catharticum, lin purgatif



Medicago lupulina, luzerne lupuline
Melica ciliata, mélique ciliée
Mercurialis perennis, mercuriale vivace
Minuartia hybrida, alsine à feuilles ténues (non protégée liste rouge Vulnérable), une observation en 2010 (Offh), mais non reprise dans la liste des observations dans UG005 et 006, donc non localisée
Ononis repens, bugrane rampante
Ononis spinosa, bugrane épineuse
Origanum vulgare, origan commun
Papaver dubium, petit coquelicot
Paris quadrifolia, parisette à quatre feuilles
Picris hieracioides, picride fausse épervière
Pilosella officinarum, piloselle ou épervière piloselle
Plantago lanceolata, plantain lancéolé
Plantago media, plantain moyen
Platanthera chlorantha, platanthère à feuilles verdâtres ou orchis verdâtre
Polypodium interjectum, polypode intermédiaire
Polypodium vulgare, polypode commun
Polystichum aculeatum, polystic à aiguillons
Polygonatum odoratum et/ou multiflorum, sceau-de-Salomon odorant et/ou multiflore
Potentilla tabernaemontani/verna, potentille printanière
Poterium sanguisorba, pimprenelle
Primula veris, primevère officinale
Ranunculus bulbosus, renoncule bulbeuse
Reseda luteola, réséda jaunâtre
Sanguisorba minor, petite pimprenelle
Saxifraga tridactylites, saxifrage à 3 doigts, petite saxifrage, perce-pierre
Scabiosa columbaria, scabieuse colombarie
Sedum acre, orpin âcre ou poivre des murailles
Sedum album, orpin blanc
Seseli libanotis, libanotis des montagnes
Sesleria albicans, séslerie blanchâtre
Sesleria caerulea, séslerie bleue
Silene nutans, silène penché
Teucrium chamaedrys, germandrée petit chêne
Teucrium scorodonia, germandrée scorodaine ou sauge des bois
Thymus pulegioides, thym faux pouliot ou à large feuilles
Urtica dioica, grande ortie
Verbascum lychnitis, molène lychnite
Vincetoxicum hirundinaria, dompte-venin officinal
Viola hirta, violette hérissée
Viola riviniana, violette de Rivinus

Localisation des observations

Phalangères à fleur de lis

A en 2015 : 15 plants

B en 2018 : 1 plant

C en 2019 : 1 plant

D en 2020 : 7 plants

E en 2022 : 3 plants

F en 2023 : 1 plant

Laîche humble

Point rouge 1 plant en 2016

Remarque : la plupart des observations sont faites en dehors des rochers eux-mêmes ou à distance et non en parcourant la paroi elle-même.

La plupart des plantes indiquées ci-dessus se trouvent dans les pentes herbeuses situées sous ou au sommet des rochers ou sur la crête et sur la partie située au nord de la crête, soit en dehors des zones grimpées, à l'exception de la fétuque des rochers et de quelques autres espèces qui se contentent d'une petite fissure ou d'un petit replat dans le rocher lui-même.



Strate muscinale

Il n'y a pas de relevé de mousses particulières dans le dossier d'agrément. Les observations sont assez limitées car il est très difficile de trouver un véritable connaisseur disponible et qui en plus puisse parcourir les rochers. On retrouve généralement les mousses typiques des rochers soit :

- Grimmia pulvinata*, grimmie en coussinets
- Homalothecium sericeum*, homalothécie soyeuse
- Neckera complanata*,
- Porella platyphylla*, porelle à large feuilles
- Rusavskia elegans*,
- Squamarina cartilaginea*,

Également quelques observations de lichens :

- Placynthium nigrum*
- Rusavskia elegans*

En ce qui concerne les champignons, il s'agit principalement de champignons sur les arbres ou souches mortes, la plupart des autres champignons cités dans le dossier d'agrément se trouvent dans les bois avoisinants qui ne sont pas traités dans cette notice

- Trametes versicolor*, polypore versicolore
- Xylaria hypoxylon*, xylaire du bois



3.2 Espèces animales

La pratique de l'escalade n'a d'impact éventuel que sur certaines des espèces, reprises dans l'Ann 3 de l'AGW, en particulier :

- Invertébrés : peu d'impact direct sur les coléoptères et les papillons
- Mammifères : pas d'impact sur les espèces mentionnées (chauve-souris, castor et loutre).
- Oiseaux : les seules espèces mentionnées dans l'Ann 3 et qui nichent dans les rochers sont le faucon pèlerin et le grand-duc. Il n'y a pas d'observation récente de nidification de ces deux espèces sur le rocher du Calvaire. Le nombre de couples mentionnés dans l'AGW semble inférieur à la réalité de 2022 car les deux espèces sont en expansion depuis plusieurs années et entrent d'ailleurs de plus en plus en concurrence entre elles. Par ailleurs, on constate ces dernières années que le plus grand prédateur à l'égard des nichées est le raton laveur dont la population augmente fortement.

Le rocher du Calvaire ne semble pas servir de site de nidification pour l'une des deux espèces. L'impact de la pratique de l'escalade est donc actuellement nul et si une nidification était constatée dans le futur, comme sur les autres sites d'escalade, une interdiction temporaire de la pratique de l'escalade aux alentours du nid serait rapidement mise en place.

Le dossier de demande d'agrément de Natagora reprend beaucoup plus d'espèces et notamment beaucoup de papillons. La pratique de l'escalade n'a cependant aucun effet direct sur ces espèces. La présente notice ne les traitera donc pas.

4. IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL

4.1 Généralités sur les impacts potentiels sur la flore

L'impact de l'escalade sur le milieu naturel a lieu lors de l'escalade elle-même, mais surtout lors de la gestion du site d'escalade par le CAB. Pour ce site en particulier, la gestion est faite sous contrôle et en collaboration avec Natagora afin de s'intégrer dans le plan de gestion générale de la Réserve Naturelle.

L'impact de l'escalade en elle-même ne s'étend pas à l'ensemble du site, mais est limité aux trois endroits suivants : l'accès des grimpeurs au pied des rochers à partir du chemin, les voies d'escalade elles-mêmes et l'itinéraire suivi par les grimpeurs pour redescendre de la voie d'escalade.

Sur ce site d'escalade, toutes les voies d'escalade se terminent sous le sommet et la descente se fait dans la paroi elle-même par la technique de la moulinette. Cette configuration est optimale eu égard aux caractéristiques particulières de ce site d'escalade car il n'y a ainsi aucun impact sur les habitats de type pelouse calcaire situés au sommet.

Les impacts potentiels sont donc dans ce cas précis limité aux :

- effets sur le sol : chemin d'accès à la base du rocher et la base du rocher ;
- effets sur la paroi rocheuse elle-même.



4.1.1 Impact sur le sol pour accéder au pied des voies

Rocher principal

Le sentier d'accès à la base du rocher part du chemin principal et rejoint après une vingtaine de mètres la base du rocher. Ce sentier est également le début du sentier de randonnée qui monte à flanc de coteau vers la partie boisée en aval. Il est donc également emprunté par les nombreux promeneurs.

Rocher de la Croix

Pour accéder au rocher de la Croix, il faut longer le rocher principal, puis monter dans la pente raide sur une vingtaine de mètres. Cette trace n'est actuellement pas vraiment aménagée, ce qui signifie qu'on peut s'en écarter et donc créer d'autres traces qui auront un effet délétère sur la flore. Toute cette pente raide bien fleurie et d'un grand intérêt floristique est entretenue par Natagora au moyen d'une fauche annuelle. L'expérience de gestion sur les sites d'escalade montre que le grimpeur (ou le promeneur) a naturellement tendance à suivre la trace la plus confortable, le CAB aménage donc correctement cette catégorie de sentier en y plaçant des marches de bois de façon à canaliser les grimpeurs sur le sentier. Dans le cas du rocher de la Croix, le gestionnaire souhaite ne rien aménager car cela pourrait inciter des promeneurs à suivre cette trace qui ne mène nulle part. Le CAB propose dès lors de ne rien faire pour l'instant et d'être attentif à l'évolution de la situation. Si nécessaire, par exemple si on constate à la longue que d'autres traces apparaissent, il sera toujours temps par la suite d'aménager la trace principale afin de canaliser les grimpeurs. Il faudrait cependant que dans ce cas il ne faille pas réintroduire une nouvelle demande de permis, mais que l'accord de Natagora et éventuellement de l'agent de triage DNF soient suffisants.

Mont Bell

Pour accéder à cette troisième et dernière zone, il faut suivre le sentier de promenade quasiment jusqu'à l'orée du bois et monter ensuite directement vers la paroi le long de la lisière. Le CAB propose d'aménager correctement cette dernière partie avec des marches en bois et d'indiquer clairement avec un panneau qu'il s'agit d'un sentier sans issue et que le sentier de promenade continue dans le bois.

4.1.2 Impact sur le sol à la base du rocher

Rocher Principal

Cette zone d'environ 2 à 3 m à la base du rocher est la zone qui est la plus impactée puisque les grimpeurs y restent pour se préparer à l'escalade et pour assurer leur coéquipier. Le sol de cette zone, en grande partie rocheuse, est actuellement déjà compactée par les grimpeurs qui y viennent depuis plusieurs dizaines d'années. Par le piétinement, on constate que c'est surtout dans cette zone que viennent la majorité des grimpeurs, car le sol à la base des deux autres secteurs (rocher de la Croix et Mont Bell) est relativement moins compacté. Le sol est relativement plat et ne nécessite pas d'aménagement particulier supplémentaire.

Rocher de la Croix

Ce rocher a été moins visité que le rocher principal et la zone au pied du rocher est donc nettement moins compactée. Le sol y est relativement plat et ne nécessite donc pas d'aménagement particulier. Par expérience, le CAB propose cependant de placer des troncs d'arbres au sol qui serviront de retenue de terre vis-à-vis de la pente en contrebas et qui délimiteront la zone de stationnement pour les grimpeurs.



Mont Bell

Idem que pour le rocher de la Croix. Quelques genévriers ont été plantés en bordure de la pente et le CAB pense que le placement de troncs d'arbre pour délimiter la zone de stationnement est d'autant plus souhaitable.

4.1.3 Impact sur la paroi rocheuse

Pour pouvoir être grimpé, le rocher doit être dégagé des plantes couvrantes comme le lierre qui souvent dans nos régions le recouvre sur une quinzaine de mètres de hauteur ou plus. Le lierre a un pouvoir très couvrant : là où il pousse, aucune autre plante ne peut pousser, ce qui défavorise la biodiversité. Le lierre doit cependant être gardé à d'autres endroits où il n'y a pas d'escalade car il est intéressant pour certaines espèces. Il est, par exemple, une source de pollen et de nectar assez précieuse pour les abeilles enfin de saison.

Le rocher doit également être sain, c'est-à-dire débarrassé des pierres ou blocs instables. Et finalement, pour progresser, le grimpeur a besoin de prises (trous et fissures) où placer les doigts et les pieds. Ces prises ne peuvent convenir que s'il n'y a ni végétation ni aucun substrat de type humus ou terre fine. C'est donc par le nettoyage des prises qui contiennent de la litière végétale ou même des plantes que l'impact de l'escalade se manifeste principalement. Cependant les voies d'escalade d'un niveau relativement élevé, comme c'est le cas dans les trois secteurs du rocher du Calvaire, sont généralement verticales ou même déversantes et peu pourvues de prises nécessitant d'être débarrassées de leur végétation.

Les trois secteurs ont été grimpés jusqu'il y a peu et ont donc déjà par le passé fait l'objet d'un entretien récurrent. L'entretien est donc assez limité et consiste principalement à couper les quelques rejets de ligneux dont les racines implantées dans les fissures ne sont pas atteignables.

La descente dans la voie d'escalade par la technique de la moulinette occasionne un second passage après celui de la montée. La pose des pieds est cependant différente puisque ceux-ci ne doivent pas porter tout le poids du grimpeur, mais uniquement l'écartier du rocher, son poids étant retenu par la corde d'attache. La paroi étant généralement déversante, il y a relativement peu de contacts avec le rocher.

L'impact le plus important lors de la descente en moulinette a lieu lors du rappel de la corde qui, en tombant le long de la paroi, peut parfois « décapiter » certaines plantes à tige haute et assez rigide. Les plantes basses et souples n'en souffrent pas. Mais à nouveau dans ce cas, comme la paroi est déversante, la corde tombe quasiment sans toucher la paroi.

En résumé, plus que l'escalade elle-même, c'est l'entretien de la surface rocheuse pour permettre l'escalade qui a un impact sur le milieu naturel. Impact à la fois positif pour le maintien des plantes pionnières en enlevant les plantes envahissantes comme le lierre, les ronces et les ligneux, mais aussi impact négatif en enlevant la végétation des prises utilisées. Ceci reste cependant assez limité sur ce site vu le caractère généralement déversant de la paroi qui n'offre pas beaucoup de possibilités aux plantes de s'implanter, comme elles peuvent le faire au-dessus de la partie déversante sur les nombreux petits replats situés au-dessus des voies d'escalade. Cet endroit abrite d'ailleurs une belle pelouse calcaire.

Pour procéder à l'entretien de la paroi rocheuse, les grimpeurs rejoignent le sommet de la crête où ils attachent une corde soit à un arbre ou s'il n'y a pas d'arbre disponible, à un ancrage placé dans le rocher à cette intention. Ils descendent ensuite en rappel le long de cette corde avec un sécateur et un couteau désherbeur à angle droit, éventuellement une scie à main et un piolet pour enlever les souches, si possible. Dans les parois grimpées, le grimpeur nettoiera uniquement les prises nécessaires, dans les parois non-grimpées, il enlèvera les ronces et les ligneux (sauf certains qui sont protégés ou rares comme le nerprun purgatif ou des espèces de pommiers ou poiriers sauvages).



4.2 Impact sur la faune

Très bonne cohabitation de l'escalade avec le lézard des murailles qui grimpe nettement mieux que les humains et profite des zones débarrassées du lierre, comme atteste le nombre élevé de lézards sur tous les massifs grimpés.

Vu sa faible hauteur, pas de présence d'oiseaux nicheurs, donc pas de gêne occasionnée.

Si une nidification devait quand même avoir lieu, une zone de quiétude avec interdiction des voies d'escalade aux alentours du nid serait mise en place pendant la période de nidification et annoncée par un affichage sur place.

En ce qui concerne le bruit, l'escalade n'est pas un sport bruyant et l'expérience prouve que les animaux n'en sont pas dérangés. Comme indiqué sur le panneau-info qui sera mis en place, les radios et autres moyens de diffusion sont interdits sur les sites d'escalade qui doivent rester des sites « nature ». Il y a bien de temps à autre des propos échangés par les grimpeurs pour les manipulations sécuritaires liées à la pratique de l'escalade, mais ce bruit reste très limité, d'autant que la faible hauteur ne nécessite pas de crier pour se faire entendre. Par ailleurs, le site se situe en bordure de l'Ourthe, d'une zone d'entrepôts et du village, il y a donc d'office d'autres bruits que ceux induits par l'escalade.

4.3 Autres impacts potentiels

Pas de risque de contamination des eaux et des sols.

Les grimpeurs sont priés de ne laisser aucun déchet derrière eux et de les ramener à une poubelle publique ou encore mieux à leur domicile.

On constate généralement sur les sites d'escalade que les grimpeurs suivent cette règle. Problème éventuel des défécations, mais comme les grimpeurs ne restent que quelques heures sur place, le nombre de personnes n'ayant pas pris ses précautions reste limité et l'impact est également limité avec un minimum d'attention pour l'endroit choisi et en recouvrant de feuilles. L'expérience sur la plupart des sites d'escalade ne semble pas montrer de problème à ce niveau.



5. MESURES PROPOSÉES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

5.1 Généralités

La biodiversité observée sur et aux alentours des parois rocheuses en Wallonie est en grande partie l'effet de l'activité humaine pendant de nombreux siècles. Cependant, progressivement au cours de la seconde moitié du XXe siècle, certaines de ces activités (pâturage et exploitation de forêts dans les fortes pentes, ...) ont été abandonnées avec pour conséquence que les habitats naturels favorisés par ces activités se trouvent menacés par d'autres habitats voisins et/ou plus vigoureux, en particulier en ce qui concerne les rochers par les habitats forestiers et les broussailles.

C'est dans ce but de restauration que Natagora a mené des opérations de déboisement dans le cadre d'un projet LIFE en 2019 et a introduit une demande d'agrément de réserve naturelle en 2021. Les actions d'entretien que le CAB mènera sur le site d'escalade ainsi que sur les rochers avoisinants se feront toujours sous la coordination de Natagora et en fonction du plan de gestion repris par Natagora dans sa demande d'agrément. Les exigences techniques et sécuritaires des travaux en paroi sont telles que seuls des grimpeurs sont capables de le faire ou qu'il faut faire appel à une entreprise spécialisée mais dont le coût dépasse vite les possibilités financières des associations de défense de la nature. C'est donc une opération de type win-win pour Natagora et le CAB où en échange de l'autorisation de pouvoir continuer à grimper sur le rocher, le CAB aide Natagora à entretenir les zones de rocher qui sont inaccessibles pour les bénévoles de Natagora.

L'escalade en milieu naturel est également un sport faisant partie du patrimoine culturel de la Wallonie et dans lequel la Belgique s'illustre depuis près d'un siècle. Elle se pratique sur moins d'un dixième des sites rocheux existants. Parmi ceux-ci, on trouve souvent les seuls sites verticaux qui font l'objet d'une gestion active en faveur de la biodiversité.

L'escalade, comme toute activité humaine, a un impact sur le milieu naturel où elle se déroule et comme souvent, avec des aspects négatifs comme le piétinement du sol au pied des voies et l'enlèvement de la végétation aux endroits qui servent de prise pour les mains ou les pieds, mais aussi des aspects positifs : en enlevant le lierre qui étouffe toute autre végétation et les ligneux qui prennent la place des plantes pionnières, la biodiversité est favorisée ainsi que l'aspect paysager en rendant les falaises bien visibles aux promeneurs et aux touristes séjournant à Bomal.

Des différentes études et gestions réalisées sur les massifs rocheux depuis maintenant une vingtaine d'années, dont tout particulièrement la pelouse calcaire du sommet des 5 ânes à Freyr qui a fait l'objet d'une réhabilitation expérimentale pendant une dizaine d'années (étude de l'Association pour l'Etude de la Floristique, Guy Bungart et Jacqueline Saintenoy, Freyr 1997-2007, publiée dans la revue des Naturalistes Belges, volume 89,4 d'octobre-décembre 2008), les principes suivants peuvent être retenus :

- délimitation et aménagement des chemins d'accès qui traversent généralement des zones forestières et parfois des érablières de ravin ;
- mise en lumière des parois en vue de favoriser l'habitat 8210/8220 par l'abattage sélectif des arbres au pied de la paroi ou dans celle-ci ;
- enlèvement des ligneux et plantes invasives dans la paroi elle-même ;
- délimitation des zones où l'escalade est autorisée ;
- préservation et éventuellement restauration des pelouses calcaires avoisinantes afin de garder un environnement naturel agréable.

Dans le cas présent, toutes ces mesures sont reprises et explicitées dans le dossier d'agrément déposé par Natagora.



5.2 Plan des actions proposées et coordonnées avec Natagora

5.2.1 Sentiers et accès

- Le sentier d'accès sera bien aménagé de façon à dissuader les utilisateurs de le quitter (il doit être plus facile de marcher sur le sentier qu'à côté de celui-ci). Ceci limitera les sentes sauvages et le ravinement. Le sentier d'accès au Rocher principal et à Mont Bell est le sentier de randonnée actuel. Seules les petites parties de sentier menant au rocher de la Croix et au Mont Bell s'écartent du sentier de promenade et doivent faire l'objet d'un aménagement limité à coordonner avec Natagora (placement ou non de marches de bois dans les endroits les plus pentus, voir à ce propos le paragraphe 4.1.1)
- Pour la zone au pied du rocher, rien de particulier pour le rocher principal. Pour le rocher de la Croix et Mont Bell, le CAB suggère de placer de fins troncs d'arbre en bordure de la zone accessible aux grimpeurs de façon à délimiter la zone et dissuader d'aller plus loin dans le bois.
- Un panneau info sera installé près du chemin à l'entrée du site et montrera une carte avec les sentiers autorisés. Ce panneau sensibilisera les grimpeurs et promeneurs aux aspects environnementaux avec les mesures à respecter. Une petite balise (flèche) sera placée aux embranchements vers le rocher de la Croix et Mont Bell de façon à bien signaler aux promeneurs que ce sont de sentiers sans issue, réservés aux grimpeurs pour accéder au rocher
- Les voies sont déjà toutes équipées avec des points de protection dans la paroi et des ancrages chaînés servant pour la descente en moulinette. L'équipement des voies d'escalade est donc déjà en place. Sur demande de la commune, il sera vérifié avant la réouverture du site.

5.2.2 Limitation de la fréquentation

- La limitation du nombre maximum de grimpeurs présents en même temps sur le site dépend des possibilités d'escalade (nombre de voies) et des caractéristiques et contraintes environnementales du site.
Au niveau des possibilités d'escalade, on limite généralement le nombre de grimpeurs à un tiers du nombre de voies afin de permettre aux grimpeurs de changer de voies sans devoir faire la file. Il y a 24 voies sur le rocher principal, 10 sur le rocher de la Croix et 16 sur le Mont Bell, soit au total 50 voies.
Vu le caractère de Réserve Naturelle du site, on peut limiter à $\frac{1}{4}$ des voies, ce qui ferait donc 12 grimpeurs + 12 assureurs **soit 24 personnes au total**.
Au niveau environnemental, ce sont principalement les pelouses au pied du rocher de la Croix et du Mont Bell qui sont les plus intéressantes. Comme les traces de piétinement montrent que la grande majorité des grimpeurs se concentrent sur le rocher principal, cela limitera d'autant plus l'impact sur ces deux secteurs.

5.2.3 Mesures complémentaires

- Le CAB a mis en place un réseau de mandataires locaux qui sont chargés de la gestion des différents sites. Dans un premier temps, le mandataire pour les rochers de Sy pourra servir de point de contact local, sinon le responsable rochers du CAB reste le point de contact principal.
- La commune de Durbuy a édicté un règlement communal sur l'utilisation des sites d'escalade. Ce règlement sera porté à la connaissance des grimpeurs à la fois sur le site internet du CAB ainsi que sur le panneau info qui sera mis en place par le CAB (voir paragraphe 5.2.1).
- Le CAB promeut auprès de ses membres un comportement de respect de la nature en général et du milieu spécifique sur lequel l'escalade se pratique en particulier. Pour cela



il a développé un code de conduite des grimpeurs qui est disponible sur le site internet du CAB et qui a également été repris dans la brochure élaborée en collaboration avec Life Hélianthème « les Rochers, un univers à partager », brochure distribuée à tous les membres du CAB et également téléchargeable sur le site internet du CAB.

- L'accès aux rochers et la pratique de l'escalade est réservé aux membres du CAB et des autres associations avec lesquelles le CAB a conclu un accord. Des contrôles sporadiques seront organisés par le mandataire local, mais ils peuvent également être effectués par Natagora, les autorités locales et le DNF à leur convenance.

5.3 Conclusion

L'activité encadrée de l'escalade et la mise en place d'une gestion intégrée dans le plan de gestion de Natagora pour la Réserve Naturelle d'Herbet Ravenne est à même de conserver et d'améliorer la biodiversité globale dans cette zone. Son impact est donc globalement positif. Le CAB et Natagora ont des objectifs et des compétences qui sont complémentaires et ces deux organisations ont tout à gagner du partenariat mis en place concernant l'encadrement de la pratique de l'escalade aux rochers du Calvaire.